Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education
Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Maryvonne ISAAC
tél. : 01.49.55.51.99
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2013-2008
Date: 22 janvier 2013

Date de mise en application : Pour la session d'examen 2013
Modification de l'annexe 3 de la note de service DGER/POFEGTP/N2011-2169 du 6 décembre 2011

Nombre d'annexe : **1**

Le Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Objet : Modification de l'annexe 3 de la note de service DGER/POFEGTP/N2011-2169 du 6 décembre 2011 relative aux modalités de mise en œuvre des épreuves ponctuelles terminales E2 et E3 de la spécialité « services aux personnes » du brevet d'études professionnelles agricoles rénové.

Bases juridiques :
Code rural et de la pêche maritime : articles D811-150, D811-151, D811-152 D811-153
Arrêté du 7 juillet 2011 modifié portant création et fixant les modalités de délivrance de la spécialité « services aux personnes » du brevet d'études professionnelles agricoles

Résumé :épreuves ponctuelles terminales E2, E3 du BEPA rénové spécialité « services aux personnes »

MOTS-CLES : BEPA RENOVE, EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La présente note a pour objet le remplacement de l'annexe 3 de la note de service DGER/POFEGTP/N2011-2169 du 6 décembre 2011 relative aux modalités de mise en œuvre des épreuves ponctuelles terminales E2 et E3 de la spécialité « services aux personnes » du brevet d'études professionnelles agricoles rénové.

La nouvelle grille d'évaluation de l'épreuve terminale E2 présentée en annexe, est utilisée pour la session d'examen 2013 et suivantes.

Le sous directeur des politiques
d'éducation et de formation

Philippe VINCENT

ANNEXE

Grille d'évaluation de l'épreuve terminale E2

BEPA spécialité « services aux personnes » (SAP)

Session

Nom……Prénom……

Capacités évaluées	Critères d'évaluation niveau d'exigence attendu	Observations	Note
C5 : Identifier les éléments de contexte de l'activité			
Décrire l'environnement et le contexte	Description détaillée Pas d'oublis ou d'erreur Vocabulaire adapté		**/4**
Identifier les acteurs et leurs rôles			**/4**
C6 : présenter les composantes et le fonctionnement de l'activité			
Identifier les finalités de l'activité	Identification exacte et hiérarchisée		
Identifier les moyens techniques, les produits et les méthodes	Pas d'oublis, logique de l'ordre, vocabulaire adapté		**/8**
Apprécier les limites de l'intervention. Apprécier les conditions de réalisation et les résultats de l'activité	Cohérence des explications Justification des résultats, mise en évidence des points forts, points faibles, aléas		**/4**
Note générale en points entiers			/20

Appréciation générale :

Signature des examinateurs :